Mairie de
Saint-Jean-le-Vieux
ISÈRE

LE PETIT BULLETIN
DE
SAINT JEAN LE VIEUX

—

Journal Municipal N°10

Janvier 2024

Bonne Année

2024

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE 3

INFOS MAIRIE 4

Á SAVOIR 18

AU FIL DE L'EAU 25

ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS 32

REVUE DE PRESSE 40

LES ENTREPRENEURS DE SAINT JEAN 45

PENSE-BÊTE 47

Bulletin Municipal d'Information
réalisé par la Mairie de Saint Jean le Vieux

Directeur de Publication : Franck Rebuffet

Comité de Rédaction :
Stéphanie Bousquet / Philippe Jean / Franck Rebuffet
Florent Salvi / Brigitte Vialette

Ont participé à cette édition :
Lise Alléoud / Florence Facq / Delphine Zuanon

Maquette et mise en page :
Brigitte Vialette / Cyril Scippa

Le mot du Maire

L'année 2023 a été une année contrastée.

Si le samedi 7 octobre 2023 a été le point d'orgue de l'année écoulée avec l'inauguration officielle «en fanfare» - au sens propre comme au sens figuré - de l'Espace Communal Cœur de Village, la fin d'année a été perturbée par le projet PAEN (Protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains). Face au zonage proposé par la commune, un collectif d'agriculteurs et de propriétaires s'est opposé à la délibération du Conseil Municipal actant le projet de périmètre du PAEN en déposant un recours gracieux. Le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir un espace de négociation afin d'aboutir à un nouveau zonage début 2024, prenant en compte un certain nombre de demande du collectif. J'espère que ce compromis mettra un point final à cette polémique toujours difficile à vivre dans un petit village de trois cent âmes.
Être élu, c'est s'engager avec ses idées et ses convictions, mais c'est aussi être capable d'être à l'écoute de la contradiction, sans pour autant renier ses valeurs.
Comme souvent dans toute confrontation, il y a un mal pour un bien : cette situation a permis d'aborder la place de l'agriculture au sein du village et d'en définir les enjeux pour les années à venir.

2024 sera l'année de l'ouverture tant attendue du café, plus de trente ans après la fermeture du dernier café de Saint Jean le Vieux. Aujourd'hui le café est aménagé, le point lecture est équipé et les nombreux ouvrages déposés attendent les premiers lecteurs.
Il reste maintenant à programmer la date d'ouverture, prévue au premier trimestre de cette année. Ce n'est pas simple, car ouvrir aujourd'hui un débit de boissons engage des formalités multiples et variées. Un groupe d'élus et de bénévoles s'en sont emparées.
Je les remercie vivement pour leur implication pour faire de ce lieu le poumon du lien social au sein du village.

Enfin, 2024 sera l'année de la mise en œuvre de la loi APER de mars 2023.
Concrètement cette loi (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) oblige la commune à définir, après concertation avec les habitants, un zonage favorable à l'accueil de projets d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la commune, sur des parcelles publiques et privées.
Contrairement à une idée reçue, l'énergie française n'est pas décarbonée ; elle est même carbonée au deux tiers et sa production représentait en 2019 68% des émissions de CO2. Si la France veut respecter les objectifs nationaux de neutralité carbone, il y a urgence à agir.

La nouvelle année est traditionnellement l'occasion d'exprimer des remerciements.
Je tiens à remercier le travail et l'engagement des acteurs associatifs qui au quotidien contribuent au «bien vivre» au sein de la commune ; le lien entre «la Mairie» et les associations est essentiel.
Je tiens à remercier le personnel communal qui œuvre pour faciliter le quotidien des habitants.
Tout comme eux, l'équipe municipale est pleinement engagée pour le cadre de vie, pour la solidarité et le dynamisme de notre commune.

Bonne année à toutes et à tous.

Je garde une pensée particulière pour celles et ceux qui traversent des moments difficiles et souhaite que 2024 leur apporte réconfort et amélioration.

Franck Rebuffet

2023, l'année de l'achèvement du projet « Cœur de Village »

La Mairie

Les derniers travaux et formalités administratives ont été réalisés lors du premier trimestre 2023 et permis de prendre possession du bâtiment avec le transfert de la Mairie le 25 avril 2023.

- le 19 janv. 2023 : levée des dernières réserves sur les travaux réalisés ;
- le 16 mars 2023 : avis favorable de la commission départementale de sécurité ;
- le 20 mars 2023 : raccordement au réseau de fibre optique THD.

Chacun a pu constater que les locaux de la Mairie, certes modestes en surface, permettent un meilleur accueil du public et de meilleures conditions de travail pour notre secrétaire et les élus.

La Salle des Fêtes

Les travaux de la Salle des Fêtes achevés fin 2022, ont été poursuivis par l'équipement de la cuisine lors du printemps 2023, ce qui a permis au Comité des Fêtes d'organiser le traditionnel repas de la Saint Jean le 18 juin et le repas d'automne le 18 novembre.
Ces premiers évènement ont montré que cet équipement offre un espace fonctionnel et agréable pour l'organisation des animations festives du village.
Depuis le 17 novembre, la Salle des Fêtes est ouverte à la location après une longue et fastidieuse gestation pour établir le « Règlement de la Salle des Fêtes ».

La réservation s'effectue sur le site de la commune : https://saintjeanlevieux.fr/pratique/salle-des-fetes/

Le Café Associatif

Le local du Café a été livré nu de tout équipement en décembre 2022.
Un groupe de travail ouvert à tous s'est constitué fin 2022 pour imaginer le fonctionnement du café associatif : mode de gestion, modèle économique, animations envisagées, plages d'ouverture, ….
En concertation avec le groupe de travail, la commune a pris en charge les équipements du café associatif : réalisation du bar en septembre 2023 et fourniture du mobilier en décembre 2023.
Le local et ses équipements seront mis à disposition par la commune à l'association « Comité des Fêtes – Café Associatif » par convention. L'objectif est une ouverture de ce lieu, début 2024.

Le Point Lecture

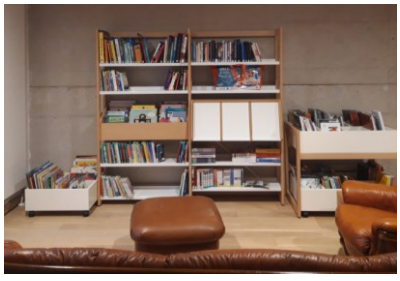

En début d'année, la Mairie a émis le souhait de rejoindre le réseau intercommunal des bibliothèques du Grésivaudan.
Après de nombreuses réunions avec le Département, la Communauté de Communes le Grésivaudan ainsi que la bibliothèque de Revel, il a été convenu d'installer un « Point Lecture » dans le local du Café Associatif. Ce système innovant adapté à la taille du lieu est unique dans le réseau.
Une convention a été signée avec la Communauté de Communes :

- Mobilier acheté et prêté par le Grésivaudan ;
- Fonds documentaire prêté par le Grésivaudan (environ 500 ouvrages) et renouvelable 1 à 2 fois par an ;
- Règlement intérieur fourni par la Mairie et validé par le Grésivaudan ;
- Participation aux actions culturelles du réseau ;
- Bilan de fonctionnement à faire au bout d'un an afin de valider le modèle et l'étendre à d'autres petites communes du Grésivaudan.

Fonctionnement :

- Point lecture géré par les bénévoles de l'association Comité des Fêtes – Café Associatif ;
- Ouvrages accessibles en lecture sur place lors des créneaux d'ouverture du Café ;
- Prêt possible lors des permanences (prévision d'ouverture le samedi matin voire plus selon les besoins des habitants et le nombre de bénévoles disponibles).

Sécurisation des parvis Nord et Sud

Le programme de travaux de l'opération « Cœur de Village » s'est achevé par le remplacement des rambardes des parvis Nord et Sud, améliorant l'esthétisme du site et la sécurité des usagers.

Réfection du chemin communal

Pour permettre une meilleure desserte du parvis Sud, le chemin communal a été reprofilé et a reçu un tapis d'enrobé à chaud.

Financement du projet « Cœur de Village »

L'ensemble du projet (acquisition foncière, missions de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique, ensemble des travaux, frais des concessionnaires, ….) représente un montant d'investissement de 1 938,5 k€ TTC, dépenses réalisées sur les exercices 2021, 2022 et 2023.

Les recettes d'investissement liées à ces travaux – subventions et FCTVA - s'élèvent à 1 205,9 k€ soit un solde net de 732,6 k€ (37,8% du montant de l'investissement).

FINANCEMENT	MONTANT k €	%	
SUBVENTIONS	902,9	46,6%	62,2%
F.C.T.V.A.	303,0	15,6%	
EMPRUNT	510,0	26,3%	37,8%
AUTOFINANCEMENT	222,6	11,5%	
MONTANT OPERATION	1 938,5	100,0%	

Évolution des règles d'urbanisme

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 (adoptée à 233 voix pour, 35 voix contre) modifie de façon importante les politiques d'aménagement du territoire et les règles d'urbanisme.
Cette loi a pour objectif de tendre vers une sobriété foncière. Elle introduit un mécanisme de réduction de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestier par tranche de 10 ans, jusqu'en 2050 où l'artificialisation des sols nette devra être égale à zéro.

Le PLH (Programme Local de l'Habitat)

Depuis la loi du 25 mars 2009, les Communautés de Communes ont la compétence en matière d'habitat et à ce titre ont l'obligation d'élaborer un PLH.
Le PLH est l'expression de la stratégie en matière d'habitat d'un territoire pour une période de 6 ans.
Un premier PLH a été mis en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes le Grésivaudan de 2013 à 2018, mais n'a pas été prolongé.
Un nouveau PLH est en cours d'élaboration en partenariat avec l'ensemble des communes pour intégrer les nouvelles règles d'urbanisme : gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain, préservation des espaces naturels et agricoles, offre diversifiée de logement.
Ce document définira une stratégie opérationnelle en précisant les moyens quantitatifs et qualitatifs à mettre en place sur la période du prochain PLH pour chaque commune, en intégrant les dispositions du ZAN.

Loi « ZAN » du 20 Juillet 2023

La loi « ZAN » - Zéro Artificialisation Nette - vise à préciser et faciliter la mise en œuvre des objectifs de la loi « Climat et Résilience ». Le mécanisme retenu est de réduire de moitié pour les 10 prochaines années 2021 – 2031, les surfaces artificialisées lors de la décennie 2011 – 2021.

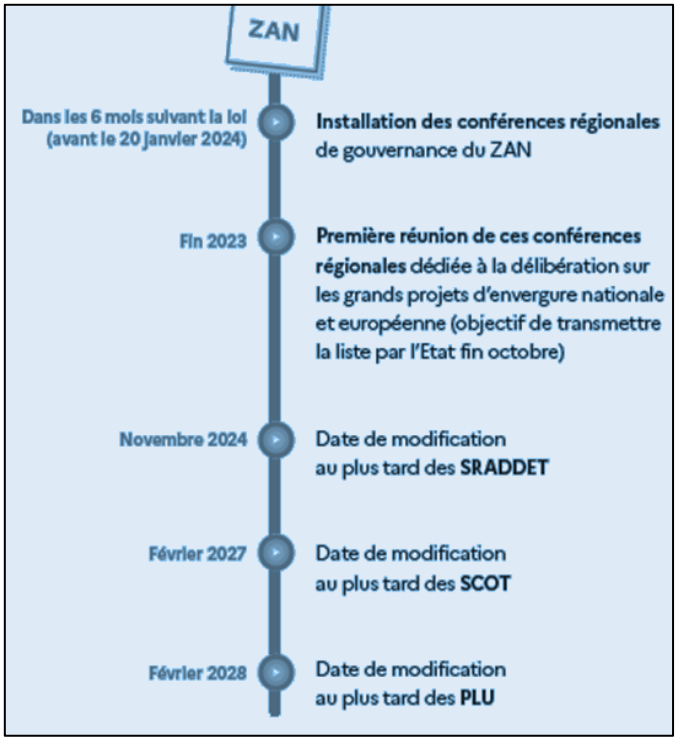

Les principaux points :

- Un délai est accordé aux collectivités pour mise en conformité des documents d'urbanisme :

✓ pour les régions : jusqu'au 22 octobre 2024 pour modifier les SRADDET *(Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) ;*

✓ pour les communes et communautés de communes : jusqu'au 22 janvier 2027 pour modifier les SCOT *(Schéma de Cohérence Territoriale)* et jusqu'au 22 janvier 2028 pour modifier les PLU *(Plan Local d'Urbanisme).*

- Un sursis à statuer pourra être opposé à une demande d'autorisation d'urbanisme entrainant une consommation d'espace naturel, agricole et forestier

L'objectif ZAN devra être pris en compte dans toute opération d'aménagement ; pour tout projet, la sauvegarde des espaces naturels, la désartificialisation des sols, la mise en valeur du bâti existant et l'optimisation des espaces urbanisés devront être recherchées.

L'outil PAEN

Le PAEN (Protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains) est une compétence départementale optionnelle, issue de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005. Le Département de l'Isère s'est doté de cette compétence fin 2011 et a validé un cadre d'intervention en novembre 2018.

Le PAEN permet de protéger durablement et de mettre en valeur les espaces agricoles et naturels soumis à pression foncière en secteur périurbain. Pour cela, il s'appuie sur la définition d'un périmètre de protection et d'un programme d'actions précisant les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre.

Ces actions peuvent faire l'objet d'un financement par le Département, quand les aides existantes ne sont pas mobilisables.

Le périmètre PAEN n'inclue que des parcelles référencées en zone agricole A ou naturelle N du PLU et ne modifie pas les règles de constructibilité définies par le règlement du PLU.

La communauté de communes Le Grésivaudan a mis en place une stratégie foncière pour la préservation et le développement de l'agriculture sur son territoire ; après avoir présenté cette démarche aux communes, le Département de l'Isère a été sollicité en janvier 2021 pour proposer la mise en œuvre de l'outil PAEN.

Chaque commune avait le choix d'adhérer ou non à la démarche ; lors du Conseil Municipal du 25 février 2021 une délibération sur l'opportunité de se doter de l'outil PAEN sur la commune de Saint Jean le Vieux a été adoptée à l'unanimité.

De même les communes de Saint Martin d'Uriage, Revel et La Combe de Lancey ont adhéré à la démarche. Un groupe de travail intercommunal où la commune était représentée, s'est constitué pour définir un périmètre PAEN cohérent sur le secteur Belledonne Sud.

Lors du premier trimestre 2023, une commission communale a proposé un périmètre communal validé par le Département, la Chambre d'Agriculture, le Syndicat des propriétaires ruraux et adopté lors du conseil municipal du 20 juillet 2023 à la majorité moins 3 voix.

Cette délibération a fait l'objet le 28 août 2023 d'un recours gracieux de la part d'un collectif constitué à cet effet, contestant la pertinence de ce périmètre.

Dans un souci d'apaisement, a été proposé qu'un groupe de travail constitué des membres du collectif et de la commune, en présence de représentants de la chambre d'agriculture, réexamine le périmètre arrêté pour favoriser la compréhension mutuelle des positions de chaque partie afin de parvenir à un projet satisfaisant pour tous. Après plusieurs échanges et rencontres en novembre et décembre 2023, le périmètre du PAEN est en cours de modification en prenant en compte un certain nombre de propositions du collectif ; l'objectif est de délibérer sur un périmètre modifié courant janvier 2024.

Le Département organisera des réunions publiques par secteur pour présenter les périmètres PAEN et préciser les objectifs de la démarche ; le PAEN du territoire du Grésivaudan fera l'objet d'une enquête publique au printemps 2024 qui permettra à chacun de faire part de ses remarques au commissaire enquêteur.

Démolition et reconstruction de la tranchée couverte du Domeynon

Entre 2020 et 2023, des études ont été conduites par Grenoble Alpes Métropole afin de connaitre l'état de la tranchée couverte du Domeynon.
Ces études ont montré de nombreux désordres structurels (aciers oxydés apparents, dalle de la couverture fissurée avec présence de calcite, traces d'infiltration d'eau visible en sous-face, zones éparses de dégradation de la maçonnerie) nécessitant des travaux de réparation urgents.
La solution retenue pour intervenir sur l'ouvrage a été la démolition totale de la dalle de couverture et la reconstruction avec découverture du Domeynon au droit des platanes de la place actuelle.
12 mois de travaux seront nécessaires pour le génie civil et 6 mois pour l'aménagement de la place. Cela entraine de fortes contraintes de circulation, notamment pour les habitants de Saint Jean Le Vieux, avec la mise en place d'un alternat de circulation depuis octobre 2023.
D'autre part, lors de certaines opérations spécifiques, des dispositions exceptionnelles seront prises avec des coupures ponctuelles sur des plages horaires définies ou totales pendant les périodes de vacances scolaires et voire de longue durée sur juillet et août 2024.

Emprise des travaux de couverture du Domeynon

Plan d'aménagement de la place

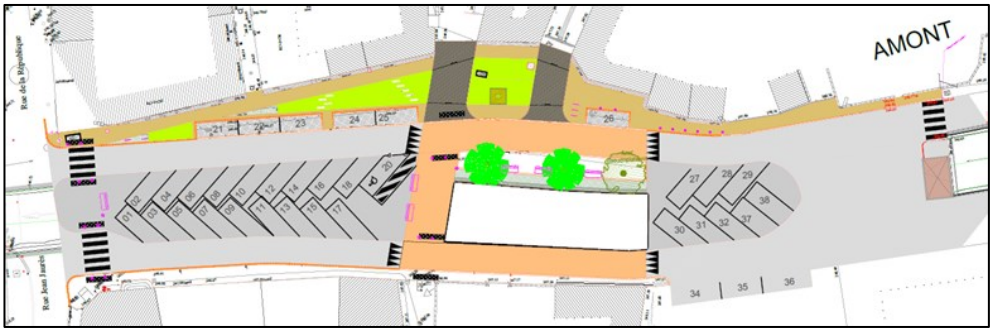

Au revoir

C'est en février 2023 – enfin ! – que la municipalité a pu rendre hommage aux deux employés qui ont quitté leur fonctions.

Après 20 ans de présence à la Mairie, Stéphanie Falcoz a décidé d'augmenter son temps de travail à la Combe de Lancey où elle officie auprès de Mme la Maire Régine Villarino qui fut aussi sa première formatrice lors de ses débuts à la Mairie de Saint Jean le Vieux. Stéphanie nous laisse un très bon souvenir tant par sa gentillesse que par sa rigueur au travail.

Jean-Claude a décidé lui de prendre une retraite bien méritée ! Inutile de rappeler l'investissement qui était le sien avant qu'il ne passe le flambeau à Christian Gaillard. Christian ayant du cessé son activité, c'est aujourd'hui Mickael Gaidet qui gère les tâches nécessaires à l'entretien de la commune.
Après un chaleureux discours, place au pot de l'amitié en présence des familles de Stéphanie et Jean-Claude.

Un grand merci à tous les deux !

Séquence nostalgie

Infos Mairie

Urbanisme

Permis de Construire

- **MEYRIGNAC Lucile, 190 chemin de la Gorge, permis modificatif (rajout d'une fenêtre de toit et d'un conduit de cheminée)**
- **VADOT Jean-Claude, 188 Route du Naysord, extension du garage existant**

Déclaration Préalable

- **CHAUDET Pierre, 477 route du Rif, pose d'une fenêtre de toit**
- **VADOT Nadine, 186 route du Naysord, détachement d'un lot à bâtir**
- **REY Yann, 21 chemin du Mollard, pose d'une porte de garage sans création de surface**
- **CHAPAYS Alain, 636 chemin de Chantorelle, création d'un garage couvert**
- **BERTRAND Romain, chemin de Chantorelle, abri de jardin**
- **FLORES Sébastien, 264 route du Rif, fermeture d'un garage existant**
- **PERRON Thomas, 262 chemin de Chantorelle, pose de panneaux photovoltaïques**
- **BOEUF Serge, route de la mairie, abri à bois**

Rappel : la Mairie peut vous aider à valider la conformité de vos projets, Vous pouvez consulter quelques règles essentielles sur le site de la Mairie : https://saintjeanlevieux.fr/vie-municipale/urbanisme/a-propos-des-travaux/

État civil

Alexandre GARNIER
décédé accidentellement
le 30 Juin

Zoé HIRSINGER, le 13 avril
Honoré BUISSON, le 31 mai
Louis CHAUDET, le 20 juillet

Emplois d'été

Chaque année, la Mairie recrute un ou deux jeunes, rémunérés sur la base du SMIC en vigueur, pour une semaine ou 15 jours maximum à raison de 12 heures par semaine entre le 1er juillet et le 31 août.

Conditions

Avoir **16 ans** révolus et moins de **18 ans**

Envoyer votre dossier **complet** à la Mairie avant **le 15 Mai 2024**

Envoyer par voie postale ou électronique à
mairie@saintjeanlevieux.fr
Dossier disponible sur le site de la Mairie
https://saintjeanlevieux.fr/vie-municipale/emplois-dete/

Documents obligatoires

- Lettre de motivation avec vos dates de disponibilité ;
- La copie d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) ;
- La copie de votre carte vitale mentionnant votre n° de sécurité sociale (attention celui des parents sera refusé) ;
- Un RIB à votre nom (compte courant ou compte épargne) ;
- Une autorisation du responsable légal.

Recensement citoyen

À partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

Plus d'infos ici sur le site de la Mairie :
https://saintjeanlevieux.fr/infos-pratiques/demarches-administratives/particuliers/?xml=N24

Informations École

Périscolaire

Nous rappelons aux parents utilisant les services périscolaires de l'école de Revel (cantine et garderie) qu'un groupe de travail composé d'élus et de parents se réunit deux à trois fois par an.

Ce groupe est ouvert à tous et permet de s'informer, d'échanger sur les temps périscolaires. La première réunion s'est tenue le mardi 21 novembre 2023.

Vous pouvez encore intégrer ce groupe de travail, n'hésitez pas à envoyer un mail à la Mairie : mairie@revel-belledonne.com
Venez représenter les parents de Saint Jean le Vieux !

Accueil Mairie de Revel : 04 76 89 82 09

1ère inscription en Maternelle

Les enfants nés en 2021 feront leur première rentrée scolaire en septembre 2024.
Actuellement, l'effectif est de 56 élèves pour les 3 classes de maternelle.

Le directeur, Sébastien Mazet, souhaiterait que chaque famille l'informe au plus vite de l'inscription de son enfant en petite section pour la rentrée 2024 en envoyant un mail à l'ecole contenant ses nom, prénom et date de naissance.
Adresse mail de l'école : ce.0383205c@ac-grenoble.fr

L'inscription des enfants nés en 2021 devra être effectuée à la Mairie de Revel entre le 8 janvier et le 3 mars 2024 ; merci de vous munir de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Plus d'informations sur l'école de Revel :
https://www.revel-belledonne.com/vie-scolaire-et-p%C3%A9ri-scolaire

Actions jeunesse du Balcon de Belledonne

Les 3-13 ans

Bilan 2023 :

- 223 enfants accueillis en 2023 ;
- Des ouvertures sur chaque période ;
- Un taux de fréquentation moyen de 62 enfants par jour cet été ;
- Une activité ski avec 62 inscrits et 6 groupes de niveaux ;
- Une sortie par semaine pour chaque tranche d'âge ;
- De nombreux projets menés par chaque groupe (Projet Graff, Olympiades Interco, …) ;
- Des goûters locaux et préparés par les enfants.

Activités prévues en 2024:

- L'activité ski sur les samedis de janvier à mars pour les 6-13 ans ;
- Les vacances d'hiver 2024 à La Combe de Lancey :

le centre de loisirs est ouvert du 19 février au 1er mars sur le site de La Combe de Lancey.
Une navette est mise en place au départ de Revel en passant par St-Jean-le-Vieux et St-Mury-Monteymond.
Les inscriptions auront lieux du lundi 15 au dimanche 21 janvier prochain.

- Et de nombreux autres thèmes et sorties de l'année que vous pouvez déjà découvrir dans notre projet annuel.

Les 11-17 ans

- **Vendredis soirs** : soirées destinées principalement à la culture (spectacles, concerts, films ou autres actions culturelles). Les jeunes, accompagnés des animateurs se déplacent en minibus sur le territoire. Un point de rendez-vous est donné via la fiche de réservation pour le ramassage et le retour est effectué directement chez le jeune.

- Vacances scolaires :

• Accueil en journée : inscription à la journée, sans obligation d'être présent à la semaine. Les activités proposées sont variées (activités manuelles, arts plastiques, grands jeux, etc..) pour répondre encore une fois aux besoins des jeunes. Ce sont des temps qui permettent de créer de la cohésion, du lien entre animateurs et jeunes.

• Les séjours (longs ou courts) : à destination des 11/17 ans, des 11/14 ans ou des 14/17 ans.
La destination est choisie en amont en tenant compte des envies des jeunes. De 2 jours à 8 jours, de nombreux objectifs pédagogiques sont mis en place sur ces temps. L'autonomie, la responsabilisation des jeunes, la cohésion au sein du groupe, le respect de chaque acteur, le plaisir de partager des moments inoubliables ont chacun une place importante sur la construction de ces séjours.

Activités prévues en 2024 :

- Soirées des vendredis : le 12 janvier soirée cabaret et raclette ;
- Vacances d'hiver : JO d'hiver réinventés, multiples activités de neige et de glisse, ski joering, journée à Lyon et une journée « On fait ce qu'on veut » ;
- Vacances de printemps : 1 séjour de 6 jours « Sports mécaniques » à destination des 11/14 ans ;
- Vacances d'été : 15 jours d'accueil à la journée, 3 séjours longs et 1 séjour court.

Pour plus d'informations : https://www.le-gresivaudan.fr/44-enfance-jeunesse-parentalite.htm
Recrutement d'animateurs pour les 3-13 ans : contact Ianis CAPRON : icapron@le-gresivaudan.fr / 06.87.71.53.04
Formation BAFA : https://www.le-gresivaudan.fr/60-bafa.htm

Bien vivre ensemble

Limitation de vitesse

Par arrêté départemental, la vitesse est limitée à 50 km/h sur 2 secteurs de la RD11 : la traversée du lieu-dit « Le Mollard » et du lieu-dit « Le Naysord ». Soyez prudents !

Bruit

	Matin	Après-Midi
Lundi au Vendredi	8h30 – 12h	14h – 19h30
Samedi	9h -12h	15h – 19h
Dimanche et jours fériés	10h 12h	Le calme !!!

Brûlage des déchets verts

La réglementation est claire en Isère : le brûlage des déchets végétaux est interdit par arrêté préfectoral toute l'année pour les communes ayant accès à une déchetterie. Ce règlement s'applique aussi aux activités agricoles et forestières.

Feux d'artifice

Selon leur catégorie, les feux d'artifice sont soumis à des règles de déclaration en Préfecture.

Lanternes volantes et ballons

Sont interdits dans le département de l'Isère depuis le 5 juillet 2023.

Plus d'informations sur le site de la commune :
https://www.saintjeanlevieux.fr/infos-pratiques/bien-vivre-ensemble-2/

Défibrillateur

Le DAE (défibrillateur automatisé externe) est installé à l'entrée de la cuisine de la Salle des Fêtes. Ce dispositif médical aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.
Grâce à une assistance vocale, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

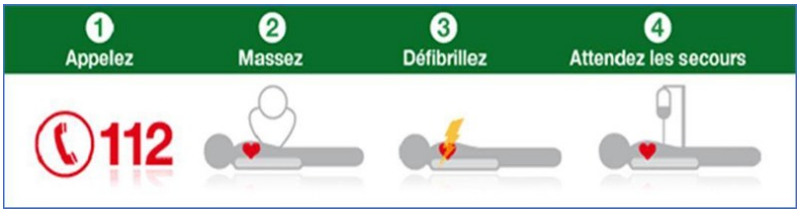

Vous connaissez les gestes ? Devenez citoyen sauveteur en installant Sauvlife sur votre téléphone ; après avoir envoyé les secours (SAMU, pompiers) sur place le 112 utilise SauvLife pour localiser des personnes proches de la victime en arrêt cardiaque et ainsi gagner quelques minutes précieuses. Plus d'informations : https://sauvlife.org/

Communication

La Mairie informe les habitants :

- **Par mail** au moyen d'une liste de diffusion : si vous n'êtes pas encore inscrit, il vous suffit de nous communiquer votre adresse de messagerie
- **Par le site internet** : vous pourrez y retrouver le calendrier des Conseils Municipaux, de la déchetterie mobile, des animations...et beaucoup d'autres informations ! https://saintjeanlevieux.fr/
- **Par le panneau d'affichage** : situé à l'entrée du village (hameau du Mollard) pour vous rappeler les dates importantes

Vous souhaitez contacter la Mairie ?

- Par mail : mairie@saintjeanlevieux.fr
- Par téléphone : 0476771135 (laisser un message en dehors des heures d'ouverture)
- Au moyen du formulaire de contact disponible sur le site https://saintjeanlevieux.fr/accueil/contacter-la-mairie/
- En venant sur place les lundis de 8h30 à 12h et jeudis de 14h à 16h30
- En prenant rendez-vous avec M. le Maire

Risques industriels majeurs

Cet automne, la région Auvergne-Rhône-Alpes, les Préfectures de département ainsi que les industriels de la région ont lancé la nouvelle campagne quinquennale sur les risques industriels majeurs, intitulée « Les bons réflexes ».
Depuis les années 1990, les services de l'État en région ont décidé de réaliser l'information réglementaire sur les risques industriels majeurs sous forme de grandes campagnes régionales quinquennales. L'objectif est d'accroître la connaissance des risques et des consignes de sécurité en cas d'alerte.

Le droit à l'information sur les risques

La réglementation impose aux établissements présentant des risques industriels majeurs (établissements soumis à Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) pour lesquels un accident pourrait avoir des conséquences à l'extérieur des limites de l'établissement) d'informer au moins tous les 5 ans la population susceptible d'être exposée à ces risques.

EN CHIFFRES

- 123 établissements industriels concernés
- 656 communes concernées soit 3,5 millions de citoyens
- 11 départements
- 16 bassins d'information

Pour plus d'informations : www.lesbonsreflexes.com

Accès aux soins

La CPTS Grésivaudan (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) est une association de professionnels de santé libéraux du territoire qui s'organisent et se coordonnent pour améliorer l'accès aux soins.
Dans ce cadre, la CPTS partage la communication du CHU sur les bonnes pratiques à retenir lorsque vous avez besoin de consulter un médecin.

CPTS GRÉSIVAUDAN

« C'est avec l'aide de tous que nous améliorerons les conditions d'accès aux soins pour tout le monde. Ensemble, prenons soin de tous !! »

J'ai besoin de consulter un médecin rapidement
en journée
en semaine

1. Je contacte mon **médecin traitant** pour prendre un rendez-vous
2. **S'il n'est pas disponible**, je consulte la liste des médecins généralistes de l'Isère sur www.ameli.fr pour trouver un médecin ou un professionnel de santé

Je peux accéder à cet annuaire en scannant ce QR Code

Le saviez-vous ?
Certains médecins peuvent proposer des téléconsultations !

3. Je contacte le dispositif SAS (**Service d'Accès aux Soins**) qui pourra orienter ma demande, **en composant le 15**

Ce service permet d'échanger par téléphone avec un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple.

Urgences vitales

Les urgences vitales sont prises en charge dans tous les services d'urgences du territoire en composant le 15.

En toute circonstance, en cas de doute ou avant de me déplacer aux urgences
j'appelle le 15 !

J'ai besoin de consulter un médecin rapidement
la nuit de 20h à minuit
les week-ends et les jours fériés

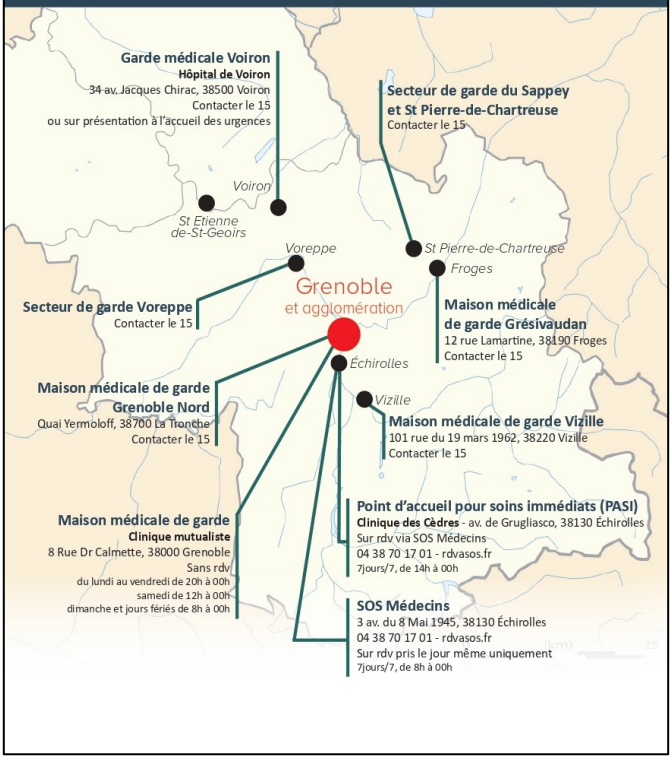

Annuaire AMELI : http://annuairesante.ameli.fr/

Nouveau centre de tri d'Athanor

Les travaux de reconstruction du centre de tri ont démarré en juin 2021 et ont duré 2 ans et demi. Construit et exploité par Paprec, il sera opérationnel au 1er semestre 2024 et pourra trier 51 000 tonnes de déchets par an. Il recevra, comme le centre de tri actuel, les déchets de Grenoble-Alpes-Métropole et de 6 autres collectivités dont la Communauté de Communes du Grésivaudan.
Chacune de ces collectivités participent au financement de cette installation à hauteur des quantités de déchets apportés.

Les grandes étapes de la construction

La phase de terrassement

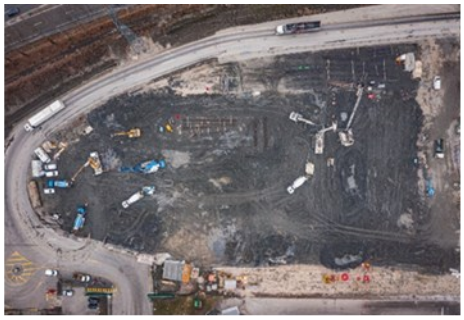
Les fondations (500 pieux de 600 mm de diamètre à 25 m de profondeur)

Le génie civil des halls de réception et hall process

Le bâtiment achevé

Le process de tri

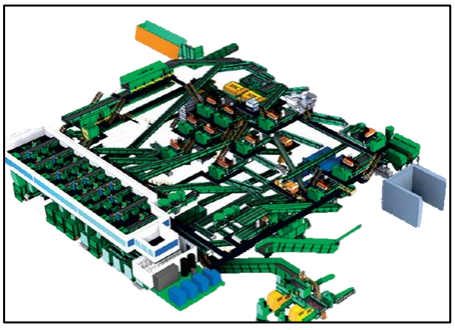

La ligne de tri pourra trier 14 tonnes de déchets par heure. Elle sera découpée en 26 étapes : 14 de tri mécanique, pour trier les différents types de flux (papier, cartons, plastique, acier, aluminium) et 12 de tri optique, permettant de trier les différents types de plastique.
Les refus de tri, c'est-à-dire la partie des déchets qui n'a pas pu être assimilée à une matière recyclable, subissent un dernier tri manuel où des opérateurs corrigent les erreurs de tri des machines. Ce geste final contribue à valoriser plus de matière.
Le nouveau centre de tri aura également un parcours de visite, adapté PMR, qui permettra d'avoir une vue d'ensemble sur le process, de la réception des déchets jusqu'à la mise en balle des matières triées. Les visites sont gratuites, sur inscription, à partir de 8 ans.

Remobilisons-nous pour le tri !

Des radiateurs, des piscines, des télévisions, des pots de peinture ont été retrouvés dans les colonnes destinées aux emballages. Ces objets qui devraient être déposés en déchetterie sont envoyés au centre de tri où ils provoquent de nombreux dysfonctionnements :

- Lors de la collecte :

✓ pour les camions qui ne sont pas équipés pour recevoir ces objets ;
✓ des débordements de la colonne avec des objets trop volumineux qui encombrent la colonne qui obligent les habitants à se déplacer vers un autre point de proximité.

- Lors du tri :

✓ la chaine de tri n'est pas équipée pour gérer ce type d'objet ;
✓ la sécurité des agents de tri, des substances dangereuses peuvent ainsi se retrouver sur le tapis.

Ces incivilités ont donc un coût pour la réparation des camions, pour la mise à l'écart et l'envoi vers la filière adaptée mais aussi pour l'environnement car un téléviseur, par exemple, contient des substances dangereuses qui faut traiter spécifiquement.

RAPPEL :

- Les déchetteries du Grésivaudan sont ouvertes en plaine 7j/7 hors jours fériés de 8h30 à 17h45 et un service de déchetterie mobile a été mis en place pour les communes de montagne.
- Ces pratiques sont assimilées à des dépôts sauvages. Les amendes encourues vont de 450€ à 3 000€.

Le Grésivaudan se mobilise avec :

- La mise en place d'avaloirs réduits sur les colonnes Emballages afin d'empêcher le dépôt de gros objets ou de sacs d'ordures ménagères ;

- La mise en ligne du petit bac du tri pour tester vos connaissances sur le tri et retrouvez les trucs et astuces (voir ci-après).

Le petit bac (du tri) !

Êtes-vous un As du Tri ? Testez vos connaissances en quelques minutes !

Scannez le QR code ou rendez-vous sur
https://www.le-gresivaudan.fr/actualite/119/124-le-petit-bac-du-tri.htm

Rappel des consignes de tri

COMMENT TRIER MES DÉCHETS ?

QUOI ?	COMMENT ?	QUEL BAC ?

X CARTONS / PAPIERS

Tous les papiers se trient et se recyclent

- X EN VRAC, PAS EN SAC !
- X PENSEZ À PLIER LES CARTONS

X EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, BRIQUES ALIMENTAIRES

- X EN VRAC, PAS EN SAC !
- X VIDÉS ET NON LAVÉS

Pour les habitants concernés par une collecte en porte à porte : pensez à sortir votre bac uniquement lorsqu'il est au 3/4 plein.

X POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

Attention aux nuisances sonores, respectez le voisinage

- X EN VRAC, PAS EN SAC !
- X VIDÉS ET NON LAVÉS
- X SANS BOUCHON NI CAPSULE

X ORDURES MÉNAGÈRES

Pour les habitants concernés par une collecte en porte à porte : pensez à sortir votre bac uniquement lorsqu'il est au 3/4 plein.

- X EN SAC FERMÉ MAXI 100 LITRES

CITEO

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes

Rappel sur le DPE

Nous vous informions l'an dernier sur le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) qui est un document servant à estimer la consommation d'énergie et les taux d'émission de gaz à effet de serre de votre logement.

À noter :
Depuis le 1er avril 2023, l'audit énergétique réglementaire devient obligatoire lors de la vente d'un logement en mono propriété classé F ou G.

Vous vendez un bien ? Comment préparer le DPE

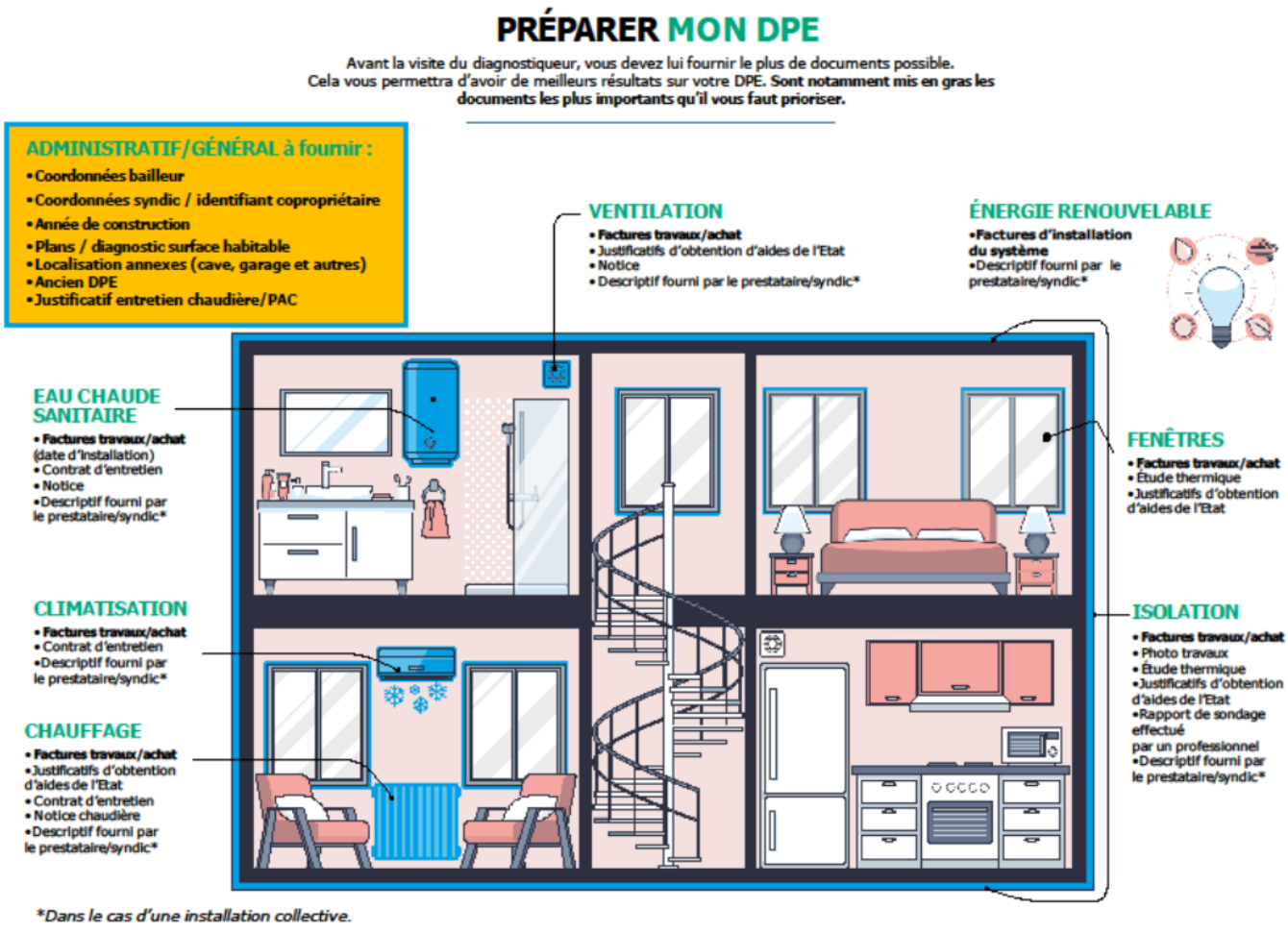

Plus d'informations : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16096

Zoom sur les détecteurs de faune

En France, les collisions entre véhicule et faune sauvage représentent + de 60 000 accidents/an.

Pour réduire les risques encourus par les usagers de la route et préserver la faune au niveau des corridors biologiques, le département de l'Isère a installé depuis 2012 des caméras bien particulières. Le dispositif infra-rouge détecte la nuit les animaux (cerf, renard, sanglier, lapin...) de chaque côté de la chaussée, d'une heure avant le coucher du soleil jusqu'à une heure après le lever du soleil. Le moindre mouvement déclenche instantanément des panneaux lumineux pour alerter les automobilistes.

Ce ne sont pas seulement des panneaux pédagogiques : lorsqu'ils s'allument, ils annoncent un danger autant pour les animaux que pour les automobilistes !
Les détecteurs fonctionnent entre le coucher et le lever du soleil lorsque les déplacements des animaux sont les plus fréquents et aussi les plus dangereux en raison d'une moins bonne visibilité. Cela permet également de ne pas déclencher d'alarmes pour les activités humaines en journée.

Cependant les équipements ont été à de nombreuses reprises victimes de vandalisme et de vol (notamment des batteries) dès 2012. Ces problèmes récurrents nécessitent l'arrêt du fonctionnement des systèmes de détection et ont amené le Département à lancer une campagne de modernisation dans le cadre du contrat vert et bleu de Belledonne.
Les travaux de modernisation des détecteurs de faune concernent 4 zones situées dans le Grésivaudan sur les RD 1090 et RD523 à Bernin, Le Touvet, La Buissière et Le Cheylas.

Cette modernisation a permis de sécuriser les systèmes (pistage du matériel), bénéficier d'une meilleure technologie et réaffirmer la volonté du Département de préserver la faune tout en garantissant la sécurité des usagers de la route.
Chaque détection est filmée et l'ensemble des données techniques peuvent être analysées sur une plateforme de suivi à distance.
Une analyse post aménagement a permis de démontrer qu'entre mars 2013 et mars 2014, au moins 3 750 animaux ont été détectés sur l'ensemble des sites, effectuant un total de 2851 traversées de la route. Ces chiffres représentent autant d'alertes pertinentes pour l'usager et se traduisent potentiellement par un grand nombre de collisions évitées.

Le Café Associatif

Il y a quelques décennies chacun de nos villages sur le balcon, possédait un voire plusieurs cafés. Un engouement récent existe pour faire revivre les cafés de village, bien que la dénomination de « tiers lieu » soit plus fréquemment utilisée. Les puristes nous expliqueront que pas du tout, ce sont des endroits très différents et très alternatifs. Bien que la forme soit un peu différente, le plus souvent associative, l'activité repose principalement sur une base de café le plus souvent assortie d'une restauration.

La genèse du projet :
Le projet de l'actuelle équipe municipale, figurant dans sa profession de foi, était de créer un « cœur » de village. Pour cela l'ancien bâtiment de la cure, devenu au fil du temps principalement la salle des fêtes, devait être réhabilité pour accueillir une nouvelle mairie. La future configuration des lieux imaginée par un groupe de travail de l'équipe municipale précédente, proposait un espace plus fonctionnel, plus important avec un espace libre offrant un lieu propice à bâtir ce cœur de village. Il a alors été imaginé de créer un café associatif sans vraiment savoir ce qu'il en serait. Le sigle « CAFE » étant même apposé sur les portes du nouveau bâtiment comme un acte d'engagement.

La démarche :
Le bâtiment étant pratiquement achevé, il fallait alors concrétiser ce projet de « café ». Un noyau dur s'est ainsi constitué au sein du conseil pour initier le projet. Après une première réunion publique où les habitants ont pu exprimer leurs souhaits, le groupe de départ s'est rapidement élargi à 21 personnes, constituant une équipe particulièrement motivée n'hésitant pas à se déplacer pour visiter des lieux similaires et nourrir sa réflexion. Différentes réunions plénières successives ont permis d'affiner la formule tout au long de l'année 2023.

Quatre groupes ont été constitués afin d'explorer spécifiquement les différentes thématiques liées au projet :

- Groupe 1 : les statuts et mode de gestion, la réglementation, la licence, la fiscalité, … ;
- Groupe 2 : horaires et planning, besoin et moyens humains, besoins formation, … ;
- Groupe 3 : logistique, besoin matériel, décoration, achat et gestion du stock, trésorerie, … ;
- Groupe 4 : animations, programmation événements, communication.

Tous les avis ont pu s'exprimer au cours des nombreuses réunions de travail. La décision correspondant à la majorité la plus large a été à chaque fois retenue. A cette occasion la commune a réaffirmé sa volonté de soutenir cette création, en prenant à sa charge l'aménagement du local, le mobilier et pour commencer les différents éléments immatériels nécessaires au fonctionnement (chauffage, élec., eau, …). Le comité des fêtes a décidé de devenir le « comité des fêtes et du café associatif ». Il prend en charge la gestion de cette nouvelle activité, le choix a été fait de fonctionner exclusivement sur du bénévolat et désormais le groupe s'est élargi à 29 bénévoles potentiels.

Le projet :

Plus concrètement, il a été décidé de partir sur une licence 3 (alcool jusqu'à 18°), jugée largement suffisante pour l'instant puis de tester la formule restauration une fois l'activité débit de boisson stabilisée. Ainsi le café fonctionnera le mercredi (11h30-18h), le vendredi et samedi en soirées (18h-22h), le samedi matin étant partagé (8h-12h) avec le « Point Lecture » sur une partie du local permettant la lecture sur place ainsi que l'emprunt de livres pour les habitants. Le dimanche matin (9h-13h) proposera un service de dépôt de pain, viennoiserie et journal. Une offre de service proposant une possibilité de dépannage de denrées non périssables (farine, huile, épices, …) pourrait être envisagée.

Pour le reste, la création d'une licence de débit de boisson et diverses formalités administratives sont en cours. Les statuts du nouveau « comité des fêtes et café associatif » sont déposés. Un règlement intérieur régissant le fonctionnement du café et de son équipe a été approuvé. Un site internet mentionnant entre autres le programme des futures soirées à thèmes est en cours de finalisation. Le tout devant concourir pour une ouverture début 2024.

Et après ?

La convivialité sera de mise, la bonne humeur aussi, ainsi vous pourrez tout à la fois boire un verre, prendre un livre le samedi matin au point lecture, raconter votre semaine, prendre des nouvelles des uns et des autres, lire le journal, écouter un concert, une conférence, visionner une finale sportive entre supporters occasionnels ou encore flâner sur la terrasse en regardant passer les cyclistes, en un mot tout ce que vous ne ferez pas en restant chez vous.

Alors si vous souhaitez voir prospérer un lieu à Saint Jean où l'on puisse échanger, où l'on se retrouve entre habitants et amis du village, ainsi que ceux des autres villages du Balcon de Belledonne, un endroit où l'on puisse partager des instants de vie et bâtir des souvenirs, l'équipe du café associatif vous attend avec impatience.

La forêt en Isère

Communication de l'Association des Communes Forestières de l'Isère

En Isère, la forêt occupe 40 % de la surface totale. Nous vous proposons quelques chiffres pour la découvrir…

- Le sapin et l'épicéa sont les résineux les plus présents ;
- Chez les feuillus, on trouve le plus souvent le hêtre, le châtaignier et le chêne ;
- 70 % des forêts se situent sur les massifs montagneux. En basse altitude, les feuillus dominent. Puis, plus la forêt est haute, plus la part de résineux est importante ;
- Les 30 % restants se situent en plaine et sont principalement des forêts feuillues ;
- En Isère (et en France aussi), on ne déforeste pas. La forêt gagne près de 300 terrains de foot par an. L'Homme ne récolte qu'un tiers du bois produit chaque année ;
- Près de la moitié du bois récolté est transformé en bois d'œuvre : charpentes, meubles, planches… Près de 40 % serviront au chauffage, en chaufferie ou dans votre poêle. Quant au reste, il alimentera l'industrie fabriquant du papier ou des panneaux de bois ;
- Environ 9 600 hommes et femmes vivent de la forêt et du bois en Isère, du garde forestier jusqu'au charpentier, en passant par le scieur ;
- On estime que la forêt abrite 70 % de la biodiversité, ce qui en fait un réservoir important.

La forêt est pleine de surprises....
Soyons à l'écoute, restons ouverts d'esprit, et promenons-nous dans les bois.

Feuillus de plaine

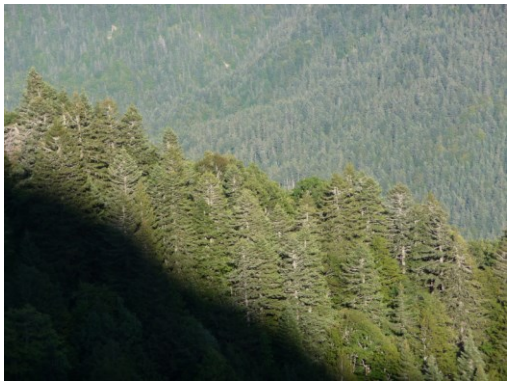

Résineux de montagne

À chaque forêt son nom

Pour définir une forêt, les professionnels utilisent un vocabulaire spécifique.
Nous la caractérisons, le plus souvent, selon deux paramètres : les arbres qui la composent et la structure du peuplement.

La classification selon le type d'arbres

Il s'agit des forêts feuillues, composées d'arbres à feuilles plates ; résineuses, constituées d'arbres à aiguilles ; ou bien mixtes, dans le cas d'un mélange où aucun ne domine franchement.
En ajoutant un suffixe (souvent -aie ou -ière) au nom de l'arbre, nous pouvons identifier lesquels composent cette forêt. Pour un peuplement de chênes, on parlera de chênaie, pour le sapin, de sapinière, pour le hêtre, de hêtraie, et ainsi de suite.

La classification selon la structure du peuplement

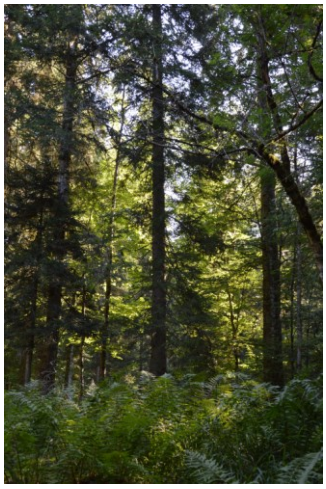

Les futaies désignent les forêts dont les arbres sont de « franc pied ». Ils sont issus d'une graine, n'ont jamais été coupés et disposent donc d'un seul tronc. Ces forêts sont généralement plus hautes. Il existe des futaies régulières dont les arbres ont sensiblement le même diamètre et la même hauteur. Pour les futaies irrégulières, en revanche, les individus sont de hauteurs et diamètres différents.

Les taillis constituent des forêts dont les arbres ont été coupés et où les souches ont rejeté. Seuls les feuillus ont cette capacité à repousser à partir d'une souche. Leur aspect est assez typique : forêts plutôt basses et denses, chaque arbre étant constitué de plusieurs troncs qui partent d'une même base.

Les taillis-sous-futaie sont des cas intermédiaires. Ils désignent, assez explicitement, un taillis au milieu duquel quelques grands arbres de franc pied se distinguent.

CLUB SENIOR « LE PERLET » REVEL-SAINT JEAN LE VIEUX

Le club Senior Le Perlet a pour but de rassembler les préretraités et les retraités de Revel et de St Jean le Vieux, de créer une animation et toutes activités culturelles, ludiques et sportives dans un cadre strictement apolitique.

Rétrospective des activités du club en 2023

Raquettes

4 sorties cet hiver

3 séjours organisés :
2 fois 2 jours à Rencurel
4 jours à Lamoura (Jura)

Randonnées

23 sorties ont été organisées par la Commission Rando les vendredis quand le temps le permettait (toujours reparties en 2 ou 3 groupes de niveau)

Et aussi 2 jours en Valgaudemar avec nuitée au refuge du Gioberney.

Visites culturelles

Octobre	Superphénix (Creys-Malville)
Novembre	Peintres et Sculpteurs du XIXe siècle (Cimetière St Roch)
Décembre	Athanor (La Tronche)
Avril	Fort Comboire (Claix)
Mai	Casamaures (St Martin le Vinoux)
Juin	Journée à Paladru

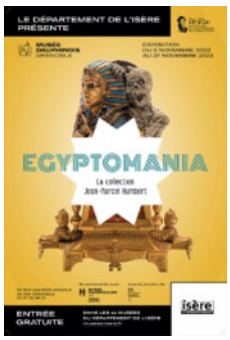

Les évènements marquants

La mondaison le 21 janvier

Ce sont 95 personnes qui sont venues trier les cerneaux dans la joie et la bonne humeur !
Cette soirée à l'initiative de nos mouliniers s'est terminée par un karaoké déchaîné !
Cette année, 630 litres d'huile de noix ont été produits par les bénévoles de la commission Noix, un grand bravo à eux !

Le concours de pétanque du 12 juillet

Retrouvailles une nouvelle fois au Col des Mouilles : vous étiez 50 compétiteurs, avec plus ou moins de réussite !
Afin de vous entrainer pour le concours de l'an prochain, n'hésitez pas à rejoindre les boulistes du mercredi après-midi.

La semaine des Randonneurs - Mercantour

Séjour du 10 au 16 septembre au Village Vacance Les Portes du Mercantour à Berthemont-les-Bains, tout près de St Martin Vésubie où subsistent malheureusement les stigmates de la tempête Alex de 2020.
Encadrés par les accompagnateurs en montagne professionnels de Chemins d'Azur, les marcheurs ont découvert la beauté du Mercantour.
Ouvert à tous nos adhérents, certains ont fait du tourisme, d'autres du vélo...Mais chacun était ravi de ce moment fort convivial !

Sorties restaurants

Avec toujours autant de gourmets !
3 repas cette année en mars, avril et mai :

- 1 repas Fruits de mer ;
- 2 repas au Clos d'Or.

Art floral

Pour célébrer Noël et l'arrivée du Printemps, Noëlle a proposé plusieurs compositions.

Conférences

2 conférences sur l'Energie se sont tenues à Revel

Les nouvelles activités

2 roues — La première sortie a eu lieu en mars

Anglais — Vif succès avec 15 inscrits !
10 ateliers animés par Lorraine

Patrimoine — 10 personnes font partie du groupe de travail

Vous souhaitez nous rejoindre ?

N'hésitez pas à nous contacter

Club Senior le Perlet
74 place de la Mairie 38420 Revel

Mail : leperlet38@leperlet.fr

Ça s'est passé près de chez vous

Faites du vélo !

Le SMMAG (syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise) a organisé cette année encore l'événement "Faites du Vélo".

Deux balades en VAE ont été proposées aux habitants le samedi 27 mai. Encadrées par des moniteurs, elles ont duré environ 1 heure.

Testez un VAE !

C'est toujours à l'initiative du SMMAG (à travers son service Mvélo+) que les habitants ont pu bénéficier de l'essai gratuit d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour une durée de 1 mois.

Les personnes inscrites sont venues chercher leur VAE sur le parking de la Mairie auprès de l'agent Mvélo+ qui leur a indiqué : comment utiliser le VAE et ses antivols, quels réglages effectuer et la procédure à suivre en cas de problème.
Seuls 3 personnes ont bénéficié de cette offre, certainement en raison de la date choisie (période de vacances scolaires avec une restitution le 15 août !).

Tous au compost !

Tous au compost! est un évènement national annuel qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques. Cet évènement est organisé par le Réseau Compost Citoyen.

Les animations se sont déroulées à Saint Jean le Vieux le samedi 25 mars :

- Distribution de composteurs individuels par la Communauté de Communes le Grésivaudan ;
- Atelier jardinage zéro déchets ;
- Broyage de végétaux *(abri à sel)*.

3113 composteurs individuels distribués en Grésivaudan !

Broyeur, le retour

Après différentes expérimentations, le service de broyage des végétaux semble avoir trouvé le format qui convient le mieux.

La Communauté de Commune le Grésivaudan avait décidé de faire l'acquisition de broyeurs de végétaux à disposition des communes, de manière à ce qu'elles puissent les prêter aux habitants sous leur responsabilité. La volonté était d'apporter un service aux habitants afin d'éviter d'une part des déplacements polluants et d'autre part de moins encombrer les déchetteries intercommunales. Les végétaux représentent annuellement une part très importante des apports en volume.

La commune de Saint Jean a cependant du prendre en compte qu'elle n'avait pas de personnel à mettre à disposition pour assurer le prêt du broyeur aux particuliers. Laquelle formule de prêt demandant un état des lieux avant et après utilisation, une petite formation et la contractualisation de la mise à disposition (assurance, justificatif de domicile, …).

Plusieurs formules ont été imaginées puis testées sous forme d'apports volontaires, avec et sans stockage, mais le passage à domicile est la formule qui suscite le plus d'intérêt. Nul besoin de moyen de transport (ou de remorquage) pour apporter vos déchets de taille et d'élagage, le broyage se fait en sécurité pour les personnes et la machine, la maitrise du broyeur étant un plus. La formule d'inscription est des plus simples par mail à la Mairie ou directement par téléphone, le coût est minime, seul le complément d'essence correspondant à vos travaux vous est demandé. D'ailleurs d'autres communes ont également retenu le passage à domicile par un agent communal.

La mise en place d'un calendrier annuel permettrait peut-être aux habitants de mieux anticiper la venue du broyeur sur la commune pour leurs travaux, à discuter.

Il restera tout de même à pérenniser ce service à l'avenir, car il repose pour l'instant sur le bénévolat d'une seule personne.

Ça s'est passé près de chez vous

Cérémonie du 8 mai

C'est sous un beau soleil et en présence des pompiers des 3 Pics de Belledonne que les habitants se sont réunis pour célébrer la capitulation de l'Allemagne nazie à Berlin, il y a 78 ans.
La cérémonie s'est terminée par le pot de l'amitié dans le jardin du nouveau bâtiment communal.

Cinéma en plein air

Une belle réussite que cette séance du 30 Juin !
Ce sont près de 40 personnes qui sont venues fredonner les airs du film « Si on chantait »...
Un moment convivial fort réjouissant !

Inauguration Cœur de Village

Le soleil était au rendez-vous ce 7 Octobre pour l'inauguration de l'espace «Cœur de Village».
Les discours se sont succédés, entrecoupés de pauses musicales au son des cuivres du Brass Band Accords dirigé par Cédric Rossero.

Une fois le ruban coupé, habitants, musiciens, élus et invités se sont retrouvés au jardin pour le pot de l'amitié.

Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

En ce 105ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, la flamme du soldat inconnu de l'Arc de Triomphe a été ravivée.

Après le dépôt des gerbes, les enfants ont déposé les traditionnels petits bouquets sur les tombes des soldats morts pour la France.

Décembre conté en Grésivaudan

Cette année, la tournée du Père Noël s'est terminée par un spectacle réalisé et interprété par Florence Férin qui a enthousiasmé la quarantaine de spectateurs de Saint Jean Le Vieux, enfants et adultes, confortablement installés dans le futur café associatif.

Ils ont participé et écouté trois contes : "Grand mère araignée", « L'enfant de neige" et "la Moufle" abordant les thèmes de la coopération, l'amour, la solidarité et la nature.
Un grand merci à la conteuse Florence Férin, ainsi qu'aux Arts du récit et au réseau intercommunal des bibliothèques (organisateurs et financeurs de l'événement pour les communes du Grésivaudan).

Le Comité des Fêtes

Chasse aux œufs

Le dimanche 23 avril, 24 enfants ont participé à « Fort Mollard ». Par équipe, ils devaient affronter les 5 épreuves du Père Mollard afin de récupérer des œufs et repartir avec un ballotin de chocolat de Carole B. Chocolatier. Merci Carole. Après les épreuves, petits et grands ont pu profiter d'un goûter offert par le Comité des Fêtes.

Soirée ado Escape Game

Cette année, le Comité des Fêtes a organisé la 1ère animation à destination de nos adolescents. 10 d'entre eux se sont retrouvés le vendredi 2 juin au soir pour un Escape Game. Pour cela, la salle des fêtes avait été transformée en appartement avec salon, chambre, bureau et salle à manger (le lieu crime !).

Ensemble, ils ont répondu aux énigmes, trouvé les indices cachés et résolu l'enquête en identifiant le coupable. Ensuite, autour d'une pizza et de glaces, ils ont pu partager de bons moments de rigolade. L'édition 2024 est déjà en préparation !

Fête de la Saint Jean

Le samedi 17 juin, environ 120 personnes se sont retrouvées pour une soirée karaoké sous le chapiteau monté devant la nouvelle salle des fêtes. Le repas proposé : gratin de crozet revisité, salade verte et salade de fruit en dessert. Nous avons eu plaisir à nous retrouver pour partager ce moment annuel convivial avec un air chantant !!

Rugby

Le dimanche 15 Octobre le comité des fêtes a souhaité permettre aux habitants d'encourager notre équipe de France de Rugby en retransmettant le quart de finale de la coupe du monde face à l'Afrique du Sud.
Une soixantaine de personnes s'est réunie à la salle des fêtes pour y regarder le match et apprécier une crêpe avec une bière fraîche, malgré la défaite.

Repas d'Automne

Le samedi 19 novembre, 110 personnes se sont retrouvées pour partager un couscous préparé par le comité des fêtes avec la précieuse aide et l'expertise de Djida. Le comité a réussi à disposer les tables au chausse-pied pour asseoir tout le monde dans la nouvelle salle des fêtes. A la suite du repas, un blind test musical a permis aux habitants de s'affronter en équipe avant de s'ambiancer sur la piste de dance improvisée.
Merci à Djida pour cet excellent couscous ainsi qu'aux habitants pour leur présence et leur bonne humeur.

La tournée du Père Noël

Comme l'an dernier, le père Noël est venu installer, début décembre, sa boite aux lettres à l'abribus du Mollard. Le samedi 16 décembre le père Noël est passé dans Saint Jean, sur son traineau guidé par son fidèle renne et accompagné de ses petits lutins. Par chance, le soleil était de la partie. Cette année le père Noël a tenu à passer par La Monta pour saluer le plus vieux fan du père Noël, Monsieur Aimé Robert. Il a ensuite repris sa tournée des hameaux pour distribuer les cadeaux aux enfants pendant que les lutins distribuaient le vin chaud aux parents. Tout le monde a ensuite pu se retrouver à la salle des fêtes pour y déguster les meringues de Damien, le chocolat chaud d'Antia ou le vin chaud de Jocelyne et René.
Les enfants étaient ensuite conviés dans les locaux du futur café, pour un conte de noël célébrant la lumière et mêlant devinettes, chansons et sensations. Merci à Florence, la conteuse, ainsi qu'à la communauté de communes le Grésivaudan d'avoir pu apporter ce moment chaleureux aux enfants de Saint Jean ainsi qu'à leurs parents. Merci également à Brigitte et Valérie d'avoir pu organiser cette animation pour les enfants du village.

Le mot des Présidentes

C'est avec grand plaisir que je transmets mon bâton de Présidente à Delphine Zuanon après quelques années à ce poste. A ce jour, je suis toujours au cœur du Comité des Fêtes mais en temps que secrétaire et aurai encore le plaisir et la joie d'organiser et participer aux manifestations de notre village.

Je voulais remercier tous les membres du Comité avec qui j'ai partagé des moments intenses, de franches rigolades ou pas…mais dans tous les cas, j'ai toujours eu à cœur de faire de ces moments festifs un partage d'humanité et de convivialité.

Je souhaite à Delphine autant d'années de plaisir et bien sûr que du bonheur et le meilleur !!!

Florence Facq

Le Comité des Fêtes a apprécié de pouvoir proposer une grande partie des évènements de cette année 2023 dans la nouvelle salle des fêtes du village. Avoir une cuisine à disposition nous facilite la préparation et permet de bien rigoler en cuisinant ensemble. Merci à tous les habitants pour leur présence et leur bonne humeur lors des évènements que nous organisons.

Je remercie aussi tous les membres du Comité des Fêtes pour leur investissement, leur implication, leur dynamisme et la confiance qu'il me font pour cette nouvelle expérience, je cite : Thierry Bertrand, Antia Blanco, Stéphanie Bousquet, Valérie Capéran, Violaine Cugnod, Martine Dumas, Florence Facq, Jean-Jacques Leroy, Cyril Scippa et Eddie Vialette.

Le comité des fêtes grandit, il sera bientôt allié au café associatif. Nous avons hâte que le projet aboutisse pour pouvoir partager encore plus de moments festifs avec les habitants.

Un grand merci à Jean-Claude Vadot pour son aide et le prêt de son matériel lors des différentes manifestations et à Damien Monti pour son aide régulière au cours de l'année.

Enfin, le comité des fêtes remercie chaleureusement Martine Leroy pour son investissement pendant toutes ces années passées au sein de l`équipe.

Delphine Zuanon

Saint-Jean-le-Vieux

Le futur café associatif est le grand projet de la commune

Bernard NICOLET - 23 janvier 2023

Le maire Franck Rebuffet (au centre) avec les nouveaux habitants de la commune.

Après deux ans d'absence, en raison de la pandémie, Franck Rebuffet, maire de la commune et l'ensemble du conseil municipal ont renoué avec la traditionnelle cérémonie des voeux qui a eu lieu vendredi 20 janvier en soirée.

C'est dans la nouvelle salle des fêtes, dont les travaux ne sont toutefois pas encore terminés, que le maire s'est exprimé devant un public très nombreux. Dans son discours, il a évoqué une pensée toute particulière pour Marcelle, qui nous a quittés cette année, en rappelant qu'elle avait tenu le dernier café du village pendant plus de soixante ans. Il en a profité pour évoquer le futur café associatif qui devrait être le coeur et le poumon du nouvel équipement communal. Il a rappelé que c'était un choix politique de co-construire ce projet avec les habitants et de ne pas confier son fonctionnement, clé en main à un gérant. Puis il a procédé à la rétrospective de l'année écoulée en évoquant la richesse humaine et le dynamisme de la commune grâce à toutes les personnes impliquées, personnel communal, élus, tissu associatif qui donne chaque jour de leur temps et de leur énergie pour animer et faire bien vivre le village. Pour terminer, comme c'est la tradition à Saint-Jean, les nouveaux habitants se sont présentés. Quatorze nouvelles familles se sont installées au village et ont exprimé leur satisfaction d'avoir été bien accueillies lors de leur arrivée.

Saint-Jean-le-Vieux - "Tous au compost" avec la Communauté de communes

Le Dauphiné Libéré - 26 mars 2023

Le maire Franck Rebuffet était présent aux côtés des habitants pour cette matinée dédiée aux déchets verts.

Samedi 25 mars, la Communauté de commune du Grésivaudan avait donné rendez-vous aux villageois de Saint-Jean-le-Vieux sur le parking de la nouvelle mairie à partir de 9 heures pour une distribution de composteurs en kit, ainsi qu'au carrefour de la route de Revel où était installé un broyeur de végétaux tenu par un élu de Saint-Jean, et à la déchetterie mobile. Cette opération nationale "Tous au compost" a mobilisé les habitants qui sont venus en nombre pour acquérir un composteur et faire détruire leurs déchets végétaux, surtout de nombreuses branches d'arbres après la taille de printemps.

Plusieurs animations ont été proposées sur les sites, et l'opération Zéro déchet a été un succès. Le maire Franck Rebuffet a passé sa matinée à transporter les composteurs pour les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer ou sans moyen de transport.

Isère

Villes et villages où il fait bon vivre : pourquoi les communes iséroises sont mal classées

Albane POMMEREAU - 12 mars 2023

Comment le palmarès est-il réalisé ?

Pour 2023, le palmarès se base sur 198 critères (onze de plus qu'en 2022), répartis en dix catégories : qualité de vie, sécurité, santé, transports, commerces et services, éducation, solidarité, sports et loisirs, attractivité immobilière et, nouveauté, la protection de l'environnement. Les nouveaux critères concernent la sécurité à l'échelle communale et la protection de l'environnement.

Les données analysées, qui n'existent parfois qu'à l'échelle départementale (et "faussent" donc un peu le classement), proviennent de sources officielles (Insee, ministères...). Une commune possède un nombre de points pour chaque critère, additionnés pour chaque catégorie. Ils sont ensuite pondérés selon l'ordre des priorités des Français, déterminé par un sondage, puis cumulés. Chaque commune est classée au niveau national, départemental et selon son nombre d'habitants (strate de population) et peut, en fonction de ses résultats, prétendre à être éligible au label.

Comment se classent les communes iséroises ?

Les communes iséroises sont encore mal classées dans ce palmarès 2023. Grenoble n'arrive qu'à la 164e place du classement national.

Au niveau départemental, la capitale des Alpes prend la première place, devant Voiron et Bourgoin-Jallieu. Le top 10 est complété par Saint-Martin-d'Hères, Échirolles, Meylan, Vienne, La Tronche, Fontaine et Gières.
Tout en bas, c'est Valjouffrey, 512e, qui prend la dernière place iséroise avec un nombre de points "modéré dans toutes les catégories". Domarin (201e) et Bresson (243e) parviennent à se hisser parmi les 500 premiers villages français.

Les petites communes de l'Oisans, de la Matheysine et du Trièves se placent plutôt vers le bas, tant au niveau départemental que national, avec 33 villages isérois de ces territoires relégués après la 32 000e place sur un total de 34 820.

Saint-Jean-le-Vieux est le premier village de moins de 500 habitants du classement, à la 124e place départementale.

Saint-Jean-le-Vieux La mairie, le café associatif et la salle des fêtes bientôt opérationnels

Le projet de bâtiment regroupant la mairie, la salle des fêtes et le café associatif a vu le jour. Nous avons pu visiter cette semaine le chantier, désormais terminé dans sa totalité.

Bernard Nicolet - 05 août 2023

La nouvelle façade du bâtiment qui regroupe mairie, salle des fêtes et café associatif.

Le maire Franck Rebuffet dans la cuisine aménagée

Photos Le DL/Bernard Nicolet

En 2020, tout le monde parlait de ce grand chantier de la commune. Un chantier d'un montant d'1,4 million d'euros baptisé "Cœur de village", comprenant la nouvelle mairie, un café associatif pour redonner vie au village et une nouvelle salle des fêtes.

Il y avait les pour et les contre et certaines discussions ont été animées. Le maire Franck Rebuffet, porteur du projet, l'a finalement emporté. Il ne reste que quelques aménagements intérieurs à faire, dont l'installation de petits matériels.

La mairie a emménagé fin avril

La mairie a emménagé le lundi 24 avril. Secrétaire, élus et maire ont été les premiers à prendre possession des lieux. Tout est terminé, il ne reste que quelques meubles et éléments à mettre en place dans le bar. Le bâtiment dans son ensemble est moderne tout en ayant gardé un certain cachet d'antan : poutres apparentes, pierres de taille...

La salle des fêtes est opérationnelle et ouverte à la location dès à présent. Elle est dotée d'une cuisine ultramoderne de type professionnel et d'une chambre froide.

Le café village ouvrira courant octobre et proposera un coin réservé à la lecture, appelé "Point lecture expérimentale". Le café sera géré par une association et tenu les jours d'ouverture par des bénévoles. À l'arrière du bâtiment, une magnifique cour et son coin couvert où seront installés un barbecue, des parterres de fleurs, des arbres et un banc. Un ensemble bien étudié, avec un accès mairie pour les personnes à mobilité réduite et différents toilettes et lavabos sur l'ensemble des étages du bâtiment.

Un budget global d'1,4 millions d'euros

Cette réalisation est le plus gros budget que la commune (de 300 habitants en 2023) n'ait jamais connu. Côté financement, le maire a bien préparé et défendu son projet, obtenant d'importants financements de l'État, de la Région, du Conseil départemental et de la Communauté de communes du Grésivaudan, la part municipale restante pouvant être absorbée facilement par le budget communal.

L'inauguration est prévue le samedi 7 octobre à 15 h 30, en présence, en principe, du président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du président du conseil départemental, de sénateurs, députés et de nombreux élus de la région, sans oublier des personnalités et les habitants de Saint-Jean-le-Vieux cordialement invités.

Saint-Jean-le-Vieux

Une inauguration grandiose pour le village

Bernard Nicolet - 08 oct. 2023

Le ruban a été coupé par le maire Franck Rebuffet et les nombreux élus qui avaient fait le déplacement. Photo Le DL/Bernard Nicolet

Le maire de Saint-Jean-le-Vieux, Franck Rebuffet, a réussi un coup de maître pour l'inauguration de son complexe mairie, salle des fêtes et café associatif, en présence du président de la Communautés de communes du Grésivaudan Henri Baile – représentant également Laurent Wauquiez, du président de la Région Auvergne Rhône-Alpes –, du président du Département Jean-Pierre Barbier, des sénateurs Michel Savin et Didier Rambaud, du député de la circonscription Jérémie Iordanoff, et des 43 maires de la Communauté de communes du Grésivaudan. Une grande première qu'il faut souligner, des personnalités et des représentants de la gendarmerie.

Cette inauguration a commencé par le discours du maire, durant lequel il a passé en revue l'histoire de Saint-Jean-le-Vieux, les allers-retours de la mairie, revenue en son lieu d'origine. Il a remercié toutes les personnes intervenues dans la réalisation de ce complexe, qui est un chantier unique pour une petite commune de 300 habitants.

Un complexe à 1,4 million d'euros

Cet ensemble a coûté 1,4 million d'euros, financé en partie par l'État, la Région, le Département, la Communauté de communes du Grésivaudan et un emprunt contracté par la mairie. Le maire espère recevoir une aide de l'Europe.

Après le temps des discours, il a été procédé à la coupure du ruban, et les 150 personnes présentes ont ensuite visité les lieux, qui bénéficient d'une architecture alliant moderne et ancien.

Cette inauguration a connu des instants musicaux de grande qualité. La Brass Band de Villard-Bonnot, composé de plus de 36 musiciens dirigés par Cédric Rossero, a donné une prestation de grande qualité. Puis un buffet était servi à tous les convives.

Saint-Jean-le-Vieux

Le père Noël et une conteuse ont animé la commune

Bernard Nicolet – 17 Déc. 2023

Le père Noël et une conteuse étaient ce samedi dans la salle du café communal, qui doit ouvrir courant janvier.

Le Père Noël a fait le tour des hameaux et distribué de nombreux cadeaux et papillotes

Florence Férin (conteuse) entre Valérie, bénévole de l'association qui gère le point lecture et le Maire, Franck Rebuffet

À la surprise générale, le Père Noël a fait une halte sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux ce samedi après-midi. Après avoir fait le tour des hameaux qui composent la commune pour distribuer des cadeaux aux enfants, il a fait une pause à la salle des fêtes et à la bibliothèque communale, le temps de se réchauffer.

Dans la salle du café communal, qui ouvrira certainement courant janvier, le Père Noël, la conteuse Florence Ferin, le maire et les élus ont pris place parmi le large public familial venu pour la circonstance. Après un cours discours, le maire Franck Rebuffet a expliqué que la bibliothèque comme le café seraient gérés par une association de bénévoles. Il a proposé aux parents présents de venir rejoindre l'association qui a pour but de redonner vie au centre du village dès janvier prochain.

Lecture de contes givrés

Venue spécialement du Var, dans le cadre des Arts du Récit financé par la Communauté de Communes le Grésivaudan, pour réciter des contes givrés sur le retour de la lumière, de la chaleur humaine et de la solidarité, Florence Férin a occupé la scène avec ses contes truffés de personnages attachants, de rencontres inattendues et de paysages polaires pour s'émerveiller au creux de l'hiver.

Un beau moment proposé aux familles et aux enfants. Papillotes, gâteaux, boissons fraîches et chaudes étaient à disposition offertes par le Comité des Fêtes.

Les entrepreneurs de Saint Jean

Aménagements Intérieurs

Je me présente, Xavier HAUTREUX, entrepreneur depuis 8 ans ; mon épouse Claudie et moi nous sommes installés à Saint-Jean-le-Vieux il y a 1 an, tout près de mes beaux-parents Nadine et Jean-Claude Vadot. Je suis spécialisé dans la pose de cuisine sur mesure, dressing, salle de bains.

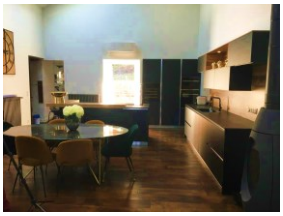

Je fais aussi toutes les préparations avant travaux pour cuisine, salle de bains, chambre (pose de placo, électricité, plomberie, carrelage, parquet...), ainsi que l'optimisation et la rénovation de vos anciennes cuisines.

N'hésitez pas à me contacter pour un conseil, un devis...

Contact :
Xavier HAUTREUX
xavierhautreux@orange.fr
Tel : 06 48 14 02 99

Mon Assistant Numérique

Après 30 ans de carrière chez PSA Peugeot Citroën à Sochaux et région parisienne avec différentes fonctions d'ingénieur en Bureau d'Études, l'envie de retrouver la région s'est fait ressentir.

J'ai choisi de faire profiter de mes compétences, de mon expérience et mon intérêt pour tout ce qui a trait au numérique grand public pour proposer une activité d'accompagnement à domicile aux personnes désireuses d'être plus à l'aise dans l'utilisation de ces outils du numérique :

- prise en main de son ordinateur, sa tablette, son smartphone
- utilisation de sa boite mail, navigation internet,...

En parallèle de ces services aux particuliers, j'interviens aussi dans le cadre professionnel ou associatif :

- Formation bureautique (Word, Excel, PowerPoint) pour les actifs avec financement possible par CPF ou pour des formations en entreprise (Schneider Electric, Ville de Grenoble)
- Ateliers robotique pour les enfants 8-13 ans de l'association Maison Pour Tous de St Ismier
- Ateliers collectifs prise en main des outils du numériques jeunes en insertion, résidences senior

MonAssistant Numerique.com

Contact : Hervé **GIRARD**
Tél : 06.32.45.68.24
hervegirard@numerique.email
80 chemin du Pré du Four – St Jean-le-Vieux

ActiveBase Guibault Colas
+33 6 45 73 87 82
https://activebase.store/

Aewo
Jimmy.bruno38@gmail.com
Tel_06 03 37 42 11
Facebook **@AEWO.BSI**

Aiguilles et Boutons
Nadine Vadot - Tel : 06 74 60 10 52
http://www.aiguilles-et-boutons.com/

AS-2C
sandrine.antonini@as-2c.com
06 60 16 74 20
www.as-2c.com

Auprès de mon arbre
Axel Perrillat Bottonet
le Buisson
Tel : 06 76 62 27 87

BC Concept
Clément Berthail
clement.berthail@gmail.com
Tel : 07.88.82.69.77

Belledonne Création
sebastien.flores@yahoo.fr
Facebook @sebastien.flores.38

Bleu Couture Lise Alléoud
06 88 20 68 19Le Buisson
bleucouture26@gmail.com

Carole B. Chocolatier
Carole BERTSCH - Le Mollard
carole@carole-b-chocolatier.fr

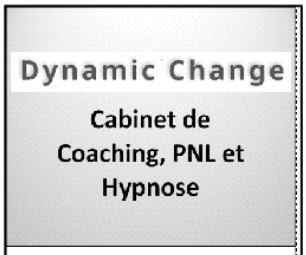

DYNAMIC CHANGE
Allard KOUWENHOVEN
https://www.dynamic-change.fr/
Tel : 06 61 95 53 16

ESPACE TEMPS MEDIATION
Léa Maréchal - 09 77 57 03 85
lea.lemarechal.mediation@gmail.com

La Fée Bibeloteuse
http://www.aiguilles et boutons.com/creation-bijoux-st-jean-le vieux 9.html
Tel 06.74.60.10.52

Xavier HAUTREUX
xavierhautreux@orange.fr
Tel : 06 48 14 02 99

Marci Miel
Patrick Marcireau
Mail : marcimiel@free.fr

Hervé GIRARD
Consultant Numérique

04 58 00 83 04
06 32 45 68 24
hervegirard@numerique.email
www.MonAssistantNumerique.com

Thomas Perron
Pianiste – Compositeur - Interprete
http://www.thomasperron

Laurence Vial-David
http://www.clevacances.com/
Tel : 0476773330 ou 0683870847
Mail : chambreducouvat@gmail.com

INFOS MAIRIE

Lundi de 8h30 à 12h00 et Jeudi de 14h00 à 16h30
tél. : 04.76.77.11.35 - En cas d'urgence : M. le Maire 06.71.36.30.02
Mail: mairie@saintjeanlevieux.fr / Site Web: https://saintjeanlevieux.fr/

Transport à la demande RESA	0800 94 11 03 https://www.tougo.fr/resa	lundi au samedi de 9h à 19h (sauf jours fériés) Par Internet 24h/24 et 7j/7
Assistantes Maternelles	Relais des Assistantes Maternelles	Géraldine BRIOLE - Téléphone : 06.02.52.65.73 Mail : ram.balcondebelledonne@le-gresivaudan.fr
Baby Sitting	Salomée Antonini 0761654740	17 ans - Chantorelle Lundi/Vendredi et Samedi soirs – Aide aux devoirs
	Clémence Bousquet 0757876989	15 ans - Le Mollard WE – journée ou soirée
	Elsa Gaidet 0624459168	17 ans - Chantorelle Soirs dès 17h30 - WE et vacances scolaires
	Léa Rey 0632319122	16 ans – Le Mollard baby-sitting le soir et mercredi après midi
Permanence Architecturale	Maria RAMOS - Architecte conseil	Contacter la Mairie pour prise de rendez-vous
Pharmacie **Médecin de garde**	3915 - 0825 74 20 30 Contacter le 15	https://www.servigardes.fr/ pour rdv maison médicale de garde
Urgences Médicales **SOS Médecins**	15 3624	24h/24 http://sosmedecins-grenoble.fr/
EDF	Urgence Électricité : 0818668284 Accueil Clientèle : 0810668284	7j/7 24h/24
Urgences Eau	09 69 32 34 58	
Gendarmerie Domène	04 76 77 24 46	Note : Permanence de l'association FRANCE VICTIME 38 tous les jeudis après-midi - gendarmerie de Villard-Bonnot
Pompiers	18	
Collecte et **Traitements de déchets**	04 76 08 03 03	Communauté de Communes Grésivaudan
Ecole Maternelle Revel	04 76 89 80 24	Mail : ce.0383205c@ac-grenoble.fr
Ecole Primaire Revel	04 76 89 83 39	Mail : ce.0380917r@ac-grenoble.fr
Cantine / Garderie Revel	04 76 89 82 09	Mail : mairie@revel-belledonne.com
Centre de Loisirs	Accueils de loisirs 3-13 ans Action Jeunesse Balcon de Belledonne	https://www.le-gresivaudan.fr/39-enfance-jeunesse.htm
ADMIS Atelier de repassage **« Pas un pli »**	04 76 77 39 03 Ouvert tous les matins de 7h30 à 12h Mardi et Jeudi après-midi	1 Rue du Domeynon 38420 Domène
ADMR	04 76 40 60 66	Association d'Aide a Domicile en Milieu Rural
AGI	04 76 77 33 95	3 rue Marius Charles - 38420 Domène
AMSID	04 76 77 05 17	Soins infirmiers 7J/7 toute l'année 22 bis rue Émile Blanc – 38420 Domène https://sites.google.com/site/amsidomene/handicap/home
ADEF	Crolles : 04 76 92 19 20 Les Adrets : 07 86 60 57 83 Goncelin : 04 76 13 21 21 Pontcharra : 04 76 13 57 84	Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation
Café des Aidants	Espace de rencontre et de soutien	Service Autonomie de Bernin 04 56 58 16 41
Déchetteries	Le Grésivaudan	https://www.le-gresivaudan.fr/404-horaires-et-coordonnees.htm

Pense -bête

Compteurs d'Eau	Tout changement de locataire ou propriétaire doit être signalé à la mairie ainsi qu'au service des eaux du Grésivaudan, via le site de la Communauté de Communes le Grésivaudan https://www.le-gresivaudan.fr/215-eau-et-assainissement.htm Dans le cas contraire, la totalité de la facturation sera adressée à l'ancien locataire ou propriétaire. Pensez à protéger votre compteur contre le gel !
Activités Bruyantes	Arrêté préfectoral du 03/04/1990 Lundi au Vendredi : 8h-12h et 14h-19h30 Samedi: 9h-12h et 15h-19h Dimanche et Jours Fériés : 10h-12h
Salle des Fêtes	Réservations sur le site de la Mairie : https://saintjeanlevieux.fr/pratique/salle-des-fetes/
Déneigement Ludovic Turenne	Il y va de la responsabilité de chacun que le déneigement se passe dans de bonnes conditions : chaque riverain doit entretenir sa zone en coupant les haies/branches situées le long des voies et chemins communaux afin de faciliter le passage de l'engin.
Liste de diffusion	Pour s'inscrire à la liste de diffusion de Saint Jean : Communiquez vos nom, prénom et adresse mail à la Mairie
Revel Infos	Si vous souhaitez recevoir par mail les informations pratiques relatives à la vie des villages de Revel et de St Jean le Vieux, rejoignez dès à présent la liste "Revel-Infos" ! Pour vous abonner envoyez un mail à sympa@listes.revel-belledonne.com
Recensement Citoyen	Cette démarche est obligatoire à partir de 16 ans pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire, bac ...). Elle s'effectue en ligne ou auprès du secrétariat de la mairie pendant les horaires d'ouverture. Plus d'informations : https://saintjeanlevieux.fr/pratique/demarches-administratives/particuliers/?xml=F870
Action Sociale	Aide pour 1/3 du coût d'une activité : sous condition de ressources, attestation délivrée par la mairie à remettre à l'association lors de l'inscription de l'enfant. Chèqu'Ados : délivré par la mairie sur présentation d'une pièce d'identité du jeune ou du livret de famille Aide à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire de Revel : sur présentation de l'attestation QF, lors de l'inscription de l'enfant (inscription auprès de la mairie de Revel) Plus d'informations :
Emploi d'été	La mairie recrute un ou deux jeunes rémunérés sur la base du SMIC en vigueur pour une semaine ou 15 jours maximum à raison de 12 heures / semaine entre le 1er Juin et le 31 Août. Il faut avoir 16 ans révolus et moins de 18 ans. Plus d'informations : https://saintjeanlevieux.fr/vie-municipale/emplois-dete/